

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 11 mai 2005

L'an deux mil cinq  
et le onze mai

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BARREILLE Eliane, Maire.

Présents : Mesdames BARREILLE Eliane, DELAYE Chantal, BLANC-VOLPE Stéphanie, OGER Nathalie, PESCE Danielle, PUEL Claudine, Messieurs GIRARD Jean, VARCIN Alexandre, DAVID Paul, CASANOVA Jean-Paul, COULOMBON André, CRUZ-MOREY Michel, GOURIOU Jean-Pierre, GUEUGNON Gilbert :

Absents : Monsieur ARGENCE Henri, absent excusé  
Madame FERNANDEZ Nadine, absente excusée  
Madame KARI Fabienne, absente  
Madame LEMOINE Pascale, absente

Procurations : Mr ARGENCE Henri donne procuration à Mr GOURIOU Jean-Pierre  
Mme FERNANDEZ Nadine donne procuration à Mme DELAYE Chantal

Secrétaire de Séance : Monsieur COULOMBON André remplit les fonctions de Secrétaire de Séance conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes.

**Objet de la Délibération : Projet de L.G.V. « PACA » - Contribution au débat public**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute-Provence en particulier souffrent d'un enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexions autoroutières efficaces entre les villes préfectures et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre part les vicissitudes affectant la poursuite de l'A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec Grenoble et au-delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise nos deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif. Les atouts majeurs que recèlent nos territoires dans le secteur touristique ne peuvent être pour les mêmes raisons, promus comme il conviendrait ; Dès lors, il est fondamental que le cadre du processus de réflexion discussion, préluant à la définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, notre commune se mobilise au titre du débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes nos territoires alpins, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Quatre facteurs déterminants plaident dans ce sens :

## **1°) L'installation d'ITER à Cadarache :**

La décision des autorités politiques compétentes d'implanter au sein du C.E.A. situé à Cadarache le projet ITER, va avoir pour effet direct de conforter substantiellement le capital économique et démographique des Alpes de Haute-Provence.

Au plan de l'emploi :

- 500 emplois directs en phase de construction (équipe ITER)
- 1000 emplois en phase d'exploitation (600 équipes ITER + 400 collaborateurs en mission)
- 3000 emplois indirects créés en France pour la construction dont 1400 en PACA
- 3250 emplois indirects créés pour l'exploitation d'ITER dont 2400 en PACA.

Au plan économique :

Le chiffre d'affaires généré équivaut à 1,8 milliard d'euros en France en phase de construction dont 1 milliard d'euros en PACA.

Au plan éducatif et culturel :

La création à Manosque d'une école internationale en accompagnement de la mise en œuvre du programme scientifique ITER, participera au rayonnement du département.

## **2°) Le coût inférieur d'un milliard d'euros au minimum par rapport à la solution du Sud :**

L'écart de coût attaché respectivement à l'option que nous préconisons d'adopter, en l'occurrence le tracé Nord, et aux tracés alternatifs, doit être pris en considération, s'agissant des fonds publics qui doivent être gérés avec rigueur et mesure. En effet, un milliard d'euros sont en jeu à ce titre.

## **3°) Le temps de parcours entre Paris et Nice :**

De 3h30 à 3h40 pour le tracé Nord contre 4h05 pour le tracé Sud. La solution Nord étant défendue par les Alpes Maritimes afin de rendre le futur TGV concurrentiel de l'avion de plus en plus saturé sur l'aéroport Nice Côte d'Azur.

## **4°) Le projet d'aménager et de moderniser, en mesure d'accompagnement à la LGV, la ligne du Val de Durance :**

Qui pourrait être raccordée et qu'il conviendrait d'électrifier et de doubler par endroits pour y faire circuler des TGV ou des RER avec des temps de trajets nettement améliorés.

D'autre part, le tourisme et le thermalisme, qui constituent deux éléments moteurs du modèle économique des Alpes du Sud bénéficieraient d'un formidable élan si la LGV était conçue selon un scénario qui prenne en compte la desserte des départements Alpains.

Enfin, l'activité industrielle ne peut que tirer avantage du branchement des Alpes du Sud sur le réseau ferré national.

## **NOUS PROPOSONS LA SOLUTION TECHNIQUE SUIVANTE :**

Connecter la ligne alpine au réseau LGV existant à Cavaillon, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu-dit le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de l'électrification des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), leur doublement par endroits et d'une gare « ITER » qui améliorera la desserte des départements Alpains, du Nord des Bouches du Rhône et du Var et du Sud Vaucluse.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE**, la présente motion.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Eliane BARREILLE

